

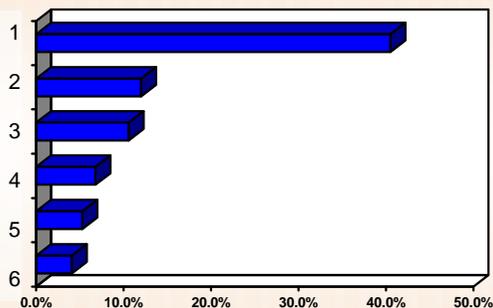
UN EXEMPLE CONCRET DE L'ENQUETE

LES MALADIES PROFESSIONNELLES :

LES SECTEURS CONCERNES :

fabrication de fonte et d'acier brut – construction de bâtiments – activités hospitalières – construction de chaussées – actions sociales.

Nbre d'entreprises concernées :	405
Nbre total des salariés des entreprises concernées :	60 294
Nbre total d'expositions aux risques de maladies prof. :	62 933



1. Hypoaecousis provoquée par le bruit professionnel
2. Maladies infectieuses
3. Affections cutanées sévères ou récidivantes ayant nécessité l'abandon de toutes activités professionnelles
4. Maladies obstructives des voies respiratoires causées par des substances irritantes, toxiques
5. Affections dues aux vibrations d'outils pneumatiques
6. Polyneuropathie et encéphalopathie dues aux solvants

LES CAS DE TROUBLES AUDITIFS :

40,5% des risques de maladies professionnelles concernent les troubles de l'audition en rapport avec le bruit professionnel ; dans 16% de ces cas il s'agit d'une exposition quotidienne à des niveaux de bruit jugés modérés ou substantiels.

LES ETAPES SUBSEQUENTES

L'enquête réalisée démontre que :

- Dans 90% des entreprises, il existe des risques concernant les agents physiques.
- Dans 50% des entreprises, il existe des risques spécifiques d'accidents sur les lieux de travail, des risques de maladies professionnelles et des risques de dangers pour tiers.
- Dans 20% des entreprises, il existe des risques chimiques, des risques concernant des affections de la peau et des risques concernant les affections des voies respiratoires.

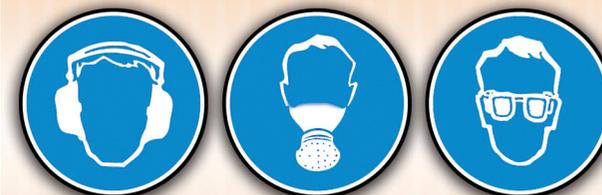
LES MESURES PREVENTIVES A METTRE EN PLACE PRIORAIREMENT :

- Lutter contre les risques physiques et promouvoir une éducation à une manutention correcte de charges en évitant les contraintes posturales.
- Combattre le bruit sur le lieu de travail.
- Éviter les blessures, contusions, plaies superficielles, les chutes par glissade et celles de hauteur.

L'ETUDE COMPLETE PEUT ETRE CONSULTEE
SUR LE SITE DE LA DIVISION DE LA SANTE AU
TRAVAIL :

http://www.ms.etat.lu/MED_TRAV/index.html

INVENTAIRE DES POSTES À RISQUES



PREMIÈRE CAMPAGNE NATIONALE JANVIER 2003 - JANVIER 2006

Avec la participation de 835 entreprises
luxembourgeoises regroupant 86.149 salariés



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Etude réalisée en collaboration avec le
Conservatoire National des Arts et Métiers
(CNAM) Centre régional Lorraine

Direction de la Santé - Division de la Santé au Travail

POURQUOI CET INVENTAIRE?

- Pour répertorier les postes à risques dans les entreprises.
- Pour guider et organiser la surveillance médicale des travailleurs.
- Pour aider à prévenir les maladies professionnelles et les accidents de travail.
- Pour établir un recueil de risques, secteur par secteur, et déterminer les priorités en matière de prévention.

LE NOUVEAU CODE DU TRAVAIL DÉFINIT LE POSTE À RISQUES COMME :

1. Tout poste exposant le travailleur, qui l'occupe, à un risque de maladie professionnelle, à un risque spécifique d'accident professionnel sur le lieu de travail lui-même, à des agents physiques ou biologiques susceptibles de nuire à la santé ou à des agents cancérogènes.
2. Tout poste de travail comportant une activité susceptible de mettre gravement en danger la sécurité et la santé d'autres travailleurs ou de tiers ainsi que tout poste de travail comportant le contrôle d'une installation dont la défaillance peut mettre gravement en danger la sécurité et la santé de travailleurs ou de tiers.
3. Tout poste dont les activités exigent une augmentation de l'activité biologique du travailleur de nuit.

Chaque employeur, en collaboration avec le médecin du travail, fait l'inventaire des postes à risques et le met à jour au moins tous les trois ans.

L'inventaire et les mises à jour sont communiqués à la Division de la Santé au Travail.

COMMENT LE METTRE EN PRATIQUE?

1. La **fréquence d'exposition** aux risques est évaluée et codifiée de 1 à 4. L'exposition peut être annuelle, mensuelle, hebdomadaire ou journalière (= code 4)
2. L'évaluation du **niveau de risques** a pour but d'identifier les situations de travail à problèmes. L'évaluation se fait de 1 à 5
 - 1: Risque négligeable = pas d'action requise
 - 2: Risque tolérable = le risque a été réduit au niveau le plus bas
 - 3: Risque modéré = des efforts devraient être réalisés pour réduire le risque
 - 4: Risque substantiel = des actions de réduction du risque s'imposent à court terme
 - 5: Risque intolérable = le travail ne devrait ni être entrepris ni continué tant que le risque n'a pas été réduit
3. **Transcription des résultats** : une fiche est consacrée à chaque poste ou secteur à risques : **UN EXEMPLE** :

INVENTAIRE DES RISQUES		
POSTES / SECTEURS / ACTIVITÉS À RISQUES	⇒ Chauffeur Poids Lourds	
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	Nombre de travailleurs concernés	
Aide au chargement des marchandises dans les véhicules		
Livraison		
Déchargement des marchandises chez les clients; manuel et/ou avec un transpalette	6	
QUELS RISQUES SONT PRÉSENTS POUR LES TRAVAILLEURS ?	Codes risques	
	Fréquence d'exposition des travailleurs	Niveaux de risques
Véhicule à moteur, permis C	4	3
Mouvements répétitifs et postures à risques	4	3
Manutention lourde	3	3
Risques de chutes et de glissades	4	3
Vibration corps total	4	2
Périodicité moyenne des examens médicaux : 36 (mois)		
Procédures de surveillance et de prévention envisagées :		
Examen médical, examen de la vision, audiométrie, analyse urinaire		

PREMIERES RETOMBÉES EN CHIFFRES

Famille de risques	Risques les plus fréquents
Risques chimiques * 219 entreprises / 41.316 salariés * 31.720 expositions aux risques	- désinfectants, dégraissants - hépato-néphrotoxiques - formaldéhyde, toluène - huiles et solvants
Agents biologiques et infectieux * 103 entreprises / 21.695 salariés * 4.397 expositions aux risques	- travaux dans installations de production alimentaire - contact avec des animaux - travaux d'élimination de déchets
Affections de la peau * 180 entreprises / 37.244 salariés * 16.581 expositions aux risques	- irritants de la peau - allergisants de la peau - expositions aux ultraviolets
Maladies des voies respiratoires * 211 entreprises / 41.924 salariés * 12.740 expositions aux risques	- poussières aspécifiques - poussières nocives - poussières minérales
Risques spécifiques d'accidents sur le lieu de travail * 410 entreprises / 61.147 salariés * 82.587 expositions aux risques	- blessures, plaies, coupures superficielles - glissades et chocs - risques d'agressions, violence physique/ psychique - chutes de hauteur
Agents physiques * 753 entreprises / 84.441 salariés * 138.071 expositions aux risques	- travail sur écran - manutention - contraintes posturales
Agents cancérogènes * 72 entreprises / 24.163 salariés * 1.863 expositions aux risques	- travaux exposant aux hydrocarbures - exposition aux goudrons - exposition aux cytostatiques
Dangers pour tiers * 436 entreprises / 64385 salariés * 31.748 expositions aux risques	- conduite de véhicule dans le cadre de la profession - engins de levage - collision par engins
Travail de nuit * 112 entreprises / 26.992 salariés * 10.235 expositions aux risques	- troubles du sommeil - troubles gastriques et nerveux